

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :**D_2022_8_5A**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 01 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 24 Juin 2022

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame L'HOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHE Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Objet : Devenir du service de délivrance des cartes d'identité et passeports (suite à une erreur matérielle abroge et remplace la délibération D_2022_8_5 transmise le 5/07/2022)

Pouvoirs :

Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel
Madame ALIX Florence a donné pouvoir à Madame GANNE Julie

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur REVEREAULT Jean, Madame ALIX Florence, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Vu les moyens alloués par l'Etat pour assurer le service de délivrance des titres sécurisés CNI et passeport, ne permettant pas de financer un ETP nécessaire au déploiement du service, et répondre au plan d'urgence actuel,

Vu les décisions financières prises par la collectivité pour maintenir l'équilibre budgétaire actuel l'ayant conduit à revoir ses priorités d'investissement, à réduire fortement le service transport scolaire, et à reporter l'ouverture du nouveau service de halte-garderie,

Monsieur le maire propose au conseil municipal de mettre à débat l'arrêt ou non de ce service, à compter du 1^{er} janvier 2023, compte tenu des moyens financiers alloués et des contraintes budgétaires rencontrées par la collectivité.

Après avoir débattu et délibéré, avec 14 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, le Conseil Municipal décide de maintenir le service de délivrance des cartes d'identité et passeports.

Pour : 14 Contre : 1 Abstention : 3

Emis le 01/07/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 5/07/2022

Le Maire,
Michel CARTERET

